

# Commune de Labatie d'Andaure

## Compte rendu du Conseil Municipal

Séance du 6 septembre 2016

Nombre de Conseillers :

En exercice : 11 Présents : 11 Votants : 11

L'an deux mille seize et le six septembre , à 20 heures , le Conseil Municipal de la Commune de Labatie d'Andaure dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie sous la présidence de Mr Christophe DELEVOYE, Maire

Date de convocation : 2 septembre 2016

Présents : Christophe DELEVOYE, Maire, Sylvain MONTALAND , Florent ROCHEDY , Robert ROCHEBLOINE, Adjoints, Christophe CHAREL - Julie SAVARY, Christine CROS, Marc BOISSY, André SEIGNOBOS, Ginette SERPOLLET, Patrice BOGY, conseillers.

Secrétaire de séance : Julie SAVARY

### 1- Autorisation de principe pour le recrutement d'agents contractuels de remplacement.

Le Conseil Municipal ;

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment son article 3-1 ;

Considérant que les besoins du service peuvent justifier le remplacement rapide de fonctionnaires territoriaux ou d'agents contractuels indisponibles ;

Sur le rapport de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré ;

DECIDE :

- D'autoriser Monsieur le Maire à recruter des agents contractuels dans les conditions fixées par l'article 3-1 de la loi du 26 janvier 1984 précitée pour remplacer des fonctionnaires ou des agents contractuels momentanément indisponibles.

Il sera chargé de la détermination des niveaux de recrutement et de rémunération des candidats retenus selon la nature des fonctions concernées, leur expérience et leur profil.

- De prévoir à cette fin une enveloppe de crédits au budget.

VOTE : à l'unanimité

### 2- Dissolution du CCAS

Mr le Maire rappelle les termes de la délibération du 23 février 2016 décidant la dissolution du Centre Communal d'Action Sociale. Pour des raisons comptables il propose de modifier la date de dissolution du CCAS et fixer celle-ci au 1<sup>er</sup> avril 2016.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve la proposition du Maire et fixe la date de dissolution au 1<sup>er</sup> avril 2016

VOTE : à l'unanimité

### 3- Divers

Journée citoyenne prévue le 8 octobre

Le Maire